

22 septembre 2021

Davies reconnu pour son travail en lien avec l'opération de l'année en restructuration et insolvabilité à la cérémonie des prix IFLR1000 pour le Canada et les États-Unis

La restructuration du Cirque du Soleil a été déclarée opération de l'année en restructuration et insolvabilité à la remise des prix IFLR1000 pour le Canada et les États-Unis de 2021, tenue le 21 septembre.

Dans le cadre des procédures en insolvabilité du Cirque du Soleil en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* au Canada et du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* aux États-Unis, Davies a conseillé deux parties : la Fédération des caisses Desjardins du Québec, l'un des créanciers garantis les plus importants du Cirque du Soleil, et Québecor inc., un acquéreur potentiel du Cirque du Soleil.

Les équipes de Davies ont été dirigées par les associés Christian Lachance et Mylène Nadeau, d'une part, et Denis Ferland et Louis-Martin O'Neill, d'autre part.

Conformément aux modalités de la restructuration, Desjardins procure diverses facilités de crédit au nouveau propriétaire du Cirque du Soleil, et Davies continue de procurer des conseils à cet égard.

La restructuration du Cirque du Soleil, qui a fait l'objet d'une importante couverture médiatique, a été reconnue par d'autres publications juridiques et s'est notamment vu décerner le prix de l'opération de l'année en restructuration et insolvabilité à la remise des prix Canadian Law, le 20 mai dernier.

Les Prix IFLR1000 pour le Canada et les États-Unis rendent hommage aux cabinets juridiques et aux avocats qui ont réalisé le travail le plus innovant et le plus marquant dans le domaine du financement des entreprises au cours de la dernière année.